

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Opération îlot Belfort - Cession des parcelles concernées à la SCI Ilot Belfort et acquisition du volume du parc de stationnement public à Bouygues Immobilier.

Par délibération en date du 22 juillet 2010, le conseil municipal a désigné le groupement composé des sociétés Bouygues Immobilier / BLP Architectes / Mas, lauréat de la consultation lancée au visa de l'article 69 du code des marchés publics, aux fins de réaliser une opération, consistant en la réalisation d'un parking (252 places) assorti d'une opération immobilière (64 logements).

Cette délibération précisait que le conseil municipal serait à nouveau saisi pour autoriser le transfert de propriété des parcelles concernées après leur désaffectation et leur déclassement du domaine public communal.

Ces deux opérations étant maintenant effectuées, il est demandé au conseil municipal de confirmer les engagements pris lors de la délibération en date du 22 juillet 2010 ainsi que les termes du marché correspondant, en autorisant Monsieur le Maire à signer les actes authentiques concernant :

- la cession au profit de la SCI Ilot Belfort (société de projets créée par le groupement Bouygues Immobilier pour réaliser l'opération), des lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 de l'immeuble en copropriété cadastré BH 315 et des parcelles BH 316, 317, 318, 319 et 369 pour un montant de 1 129 000 € nets vendeur. Il est précisé que la valeur vénale de ces biens a été estimée à 1 450 000 € par les services fiscaux (estimation en date du 6 juillet 2010) ;
- l'acquisition, sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), du volume destiné au parc de stationnement public de 252 places automobiles et de 70 places deux roues pour un montant de 5 418 000 € HT, dans les conditions fixées dans l'offre remise par le groupement à l'issue de la procédure de consultation.

Adopté à l'unanimité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.